

# I. LE NOUVEAU VISAGE D'Auvergne-Rhône-Alpes À L'HORIZON 2030

- **Ce que dit la loi**
- ❖ La loi MAPTAM a fait de la Région, le chef de file en matière :
  - D'aménagement du territoire
  - Climat, air, énergie et biodiversité
  - Intermodalité et complémentarité entre les modes de transport.
- ❖ La loi NOTRe, d'août 2015, a fait obligation aux Régions de se doter d'un SRADDET.

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) doit préciser :

- Dans un premier rapport, les objectifs de la Région à moyen et long terme en matière de :
  1. **Equilibre et d'égalité des territoires**
  2. **Implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional**
  3. **Désenclavement des territoires ruraux**
  4. **Habitat**
  5. **Gestion économe de l'espace**
  6. **Intermodalité et de développement des transports**
  7. **Maîtrise et de valorisation de l'énergie**
  8. **Lutte contre le changement climatique**
  9. **Pollution de l'air**
  10. **Protection et de restauration de la biodiversité**
  11. **Prévention et de gestion des déchets.**
- Dans un second rapport, les règles générales pour contribuer à atteindre ces objectifs.

## Auvergne-Rhône-Alpes : une Région de la taille d'une Nation

- ❖ **Chiffres clés**
  - 70 000 km<sup>2</sup> de superficie
  - 7,9 millions d'habitants
  - 5 métropoles : Le Grand Genève, Lyon, Grenoble, Saint Etienne et Clermont-Ferrand
  - 4 181 communes
  - PIB : 244 Mrd€
  - 4<sup>ème</sup> région d'Europe.
- ❖ **Des paysages variés à forts enjeux**

**Le Rhône** structure l'espace économique et démographique de la Région. **67% de la superficie de la Région en zone de montagne :**

  - **Les Alpes à l'Est**, espace touristique, économique, véritable carrefour européen
  - **Le Massif Central à l'Ouest**, espace touristique, agricole et industriel marqué par la Chaîne des Puys, Faille de Limagne, avec de grands groupes tels que Michelin et Limagrain.
- ❖ **Une Région dynamique**
  - **1<sup>ère</sup> Région agricole de France**
  - **1<sup>ère</sup> Région industrielle de France** en nombre d'emplois, avec une haute expertise de ses entreprises : chimie-pharmacie, énergie, mécanique, transport
  - **3,3 millions d'emplois** : la Région représente 12% des emplois français et connaît un chômage légèrement inférieur à la moyenne nationale (8.8% fin 2018).

Il intègre plusieurs schémas régionaux thématiques préexistants : schéma régional de cohérence (SRCE), schéma régional de l'air, de l'énergie et du climat (SRCAE).

**Le SRADDET doit viser notamment à une plus grande égalité des territoires et à assurer les conditions d'une planification durable du territoire**, prenant en compte à la fois les besoins de tous les habitants et les ressources du territoire, et **conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales** (dont la gestion économe de l'espace).

3 schémas deviennent ainsi les piliers de la stratégie régionale à moyen long terme :

- le SRADDET
- le SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation
- le SRESI : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

- **Une méthode simple, concrète et utile, à l'écoute des territoires**

Pour élaborer le SRADDET d'Auvergne-Rhône-Alpes rendu obligatoire par la loi NOTRe, Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région, a souhaité, dès le lancement du projet, aller plus loin que ce prévoyait la loi en matière de concertation et pleinement associer les habitants et les territoires tout en restant simple utile et concret :

- Entre avril et octobre 2017 : 1<sup>ère</sup> phase de concertation à l'écoute des territoires
- 1 600 personnes mobilisées via 12 réunions départementales, un chiffre très significatif de l'intérêt porté au schéma.

C'est une méthode qui a pris du temps, mais qui a permis de faire refléter l'expression des territoires.

- Une consultation citoyenne a également été lancée via la plateforme *jeparticipe.auvergnerhonealpes.fr*.
- Une centaine de contributions ont été reçues, analysées, instruites et toutes ont été utiles à la construction du schéma.



**AMBITION  
TERRITOIRES  
2030**  
Auvergne Rhône Alpes



De nombreuses réunions thématiques avec les SCOT, EPCI, PNR, AOM, acteurs de l'énergie, Départements, Etat, Cantons suisses, experts nationaux ont été organisées.

C'est ainsi que la Région a fait le choix d'intégrer deux thématiques que la loi ne prévoit pas :

- Le Foncier Agricole
- L'accès au numérique.

- ❖ **Reconnaître le travail déjà fait sur les territoires en pratiquant le principe de subsidiarité : La Région n'exercera pas de tutelle sur les collectivités.**

S'agissant du fascicule des règles et du niveau de prescriptivité imposé par la loi, la Région a fait le choix de ne pas ajouter de norme à la norme. **La Région fait confiance à ses territoires et à ses acteurs.**

Le document a été rédigé en gardant à l'esprit le principe de subsidiarité : ce qui peut être assuré et géré par le territoire doit l'être, comme le stipule la règle n°1 du fascicule.



- **Ambition 2030, de quoi s'agit-il ?**

- **Faire du trait d'union entre l'Auvergne, le Rhône et les Alpes un nouveau potentiel de développement et d'ouverture au monde**



- ❖ **Ambition Territoire 2030, c'est positionner Auvergne-Rhône-Alpes sur un plan Européen**

- Conforter le Grand Genève, en tenant compte, par exemple, de la contribution de l'aéroport de Genève qui est un équipement incontournable du territoire et complémentaire aux aéroports régionaux, avec la contractualisation spécifique dans le cadre du CPER
- Faciliter la réalisation de projets européens comme le Lyon-Turin: la Région a confirmé son soutien au financement des accès
- Développer la Plaine de Saint-Exupéry : véritable carrefour d'enjeux à la fois de développement économique, d'infrastructures de transport et d'intermodalité, avec la contractualisation spécifique dans le cadre du CPER.

- ❖ **Ambition Territoire 2030, c'est consolider l'équilibre entre territoires urbains et territoires ruraux**

- **Assurer une péréquation entre les territoires :**
  - Dispositif Contrat Ambition Région : 220 M€ pour 3 ans pour les 159 EPCI de la Région. Aucun EPCI perdant par rapport à ce qu'il percevait avant la fusion.
  - Dispositif Ruralité : 50 M€ pour 3 ans pour les communes de moins de 2 000 habitants
  - Dispositif Bourg-centre : 35 M€ pour 3 ans pour les communes entre 2 000 et 20 000 habitants.



© DR

- **Dans la gestion du foncier :**

- Par la maîtrise de la consommation de nouveaux espaces urbains, notamment aux zones proches des métropoles où la pression foncière est très forte
  - La Région prévoit 180 M€ dans le CPER pour soutenir les projets urbains régionaux et projets d'intérêt régional dans les 45 communes qui disposent d'un contrat de ville

- Le dispositif « IDFriches » en est l'illustration qui vise à réhabiliter les friches industrielles polluées, donc à recycler le foncier avant de consommer de nouveaux espaces.
- Par la limitation du développement d'hypermarché hors centre-ville pour protéger les bourgs-centres comme le fait la Région avec ses dispositifs d'aménagement du territoire
  - Le dispositif « Action Cœur de ville » en est l'illustration. La Région abonde 45 M€ sur 3 ans soit 1.8 M€ par commune retenue par l'Etat
  - Le dispositif « soutien au premier / dernier commerce ».
- Préserver le foncier agricole
  - Lors de la réunion de concertation du 19 mai 2017, ce sujet a été largement soulevé. La contribution du Département de l'Allier a permis d'aboutir à la signature d'une convention entre la Région et la SAFER pour organiser un système d'alerte pour préserver le foncier agricole.

❖ **Ambition Territoire 2030, c'est veiller au désenclavement des territoires ruraux**

- **Désenclavement routier et ferroviaire**

- En défendant les grands projets nationaux comme la ligne grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon et l'A45
- En devenant maître d'ouvrage délégué pour la modernisation de routes nationales comme la RN88 (déviation Yssingeaux)
- En soutenant les petites lignes ferroviaires



© Michel.Pérès/Région Auvergne-Rhône-Alpes

- **Désenclavement numérique et très haut débit**

- En devenant la première Région 100% connectée de France
  - **1<sup>ère</sup> Région en déploiement de la fibre**
  - **100% du territoire couvert à 30Mbs minimum**
  - Réduire de moitié les zones blanches

- 450 M€ investis sur 10 ans pour mettre le très haut débit à disposition à tous et améliorer la couverture mobile
  - **Lutte contre les déserts médicaux**
    - En favorisant d'abord le maintien de l'offre existante
    - En soutenant les projets de maisons de santé
    - En soutenant la télémédecine
  - **Développement des services de proximité sur tous les territoires**
- ❖ **Ambition Territoire 2030, c'est améliorer de 54% les énergies renouvelables**
- **En devenant la première Région de France en matière d'hydrogène**
    - C'est le projet Zero Emission Valley, pour lequel la Région a été retenue pour développer 20 stations hydrogènes et 1 000 véhicules hydrogènes sur son territoire



© Michel Peres

- **En soutenant les projets des filières bois-énergie et méthanisation**
    - La Région a un potentiel de 200 méthaniseurs d'ici 3 ans
    - **En incluant le PRPGD** – Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets – qui met l'accent sur le soutien aux circuits courts, le développement de l'économie circulaire, la valorisation des déchets, et ambitionne de faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la Région leader sur la prévention et la gestion des déchets.
- ❖ **Ambition Territoire 2030, c'est offrir un cadre de vie de qualité à tous**
- **En valorisant la diversité des paysages, du patrimoine et des espaces naturels remarquables**
    - le schéma prévoit des prescriptions visant à éviter la détérioration des paysages, notamment dans le cadre du développement de l'éolien
    - En réalisant une route de nos plus beaux villages de France et Petites Cités de caractère grâce aux dispositif Villages Remarquables : 15 M€ pour 3 ans
    - L'accompagnement et le soutien aux projets de vélo-routes voies vertes.

- **En améliorant la qualité de l'air et en diminuant les émissions de polluants dans l'air**
  - o La Région accompagne les 9 territoires situés en zone prioritaire pour améliorer la qualité de l'air
- **En renforçant la sécurité pour les voyageurs**
  - o Les effectifs de la police ferroviaire ont été doublés. 160 agents de la SUGE sont désormais en patrouille jusqu'à minuit dans les trains et les gares.
  - o Déploiement des caméras de sécurité dans les gares et les rames TER. Fin 2019, 75 gares seront équipées de caméras de sécurité. La sécurisation de la Part-Dieu s'achèvera fin 2019 (155 caméras pour un budget de 1,2 M€). 76 rames TER ont déjà été équipées en vidéoprotection. L'objectif est d'équiper 100% des TER d'ici 2021 (budget 63 M€).
  - o La création d'un Centre régional de sécurité des transports à Part-Dieu, inauguré en octobre 2018 (budget 2 M€) qui permet de piloter l'ensemble des caméras des gares et des TER, d'analyser les images recueillies et de coordonner les moyens d'intervention.

## FOCUS

### 1- Protéger les paysages du développement anarchique des éoliennes

La Région soutient le développement des énergies renouvelables mais reste vigilante et souhaite un développement maîtrisé de l'éolien. L'implantation des éoliennes ne doit pas être une solution pour le financement des projets des communes, au détriment des paysages d'Auvergne-Rhône-Alpes.

La Région a donc spécifié dans la règle n°30 du schéma la nécessité de maîtriser le développement de l'énergie éolienne en « tenant compte des contraintes liées à la protection des paysages et de la biodiversité » et de concerter les populations locales : « les demandes d'implantations seront transmises au Préfet, avec l'avis favorable de toutes les collectivités impactées ».

### 2-Limiter les grandes surfaces commerciales qui tuent les petits commerces

Le développement des zones commerciales à la périphérie des villes est une concurrence directe et impacte très fortement les commerces de centre-ville, particulièrement dans les « agglomérations moyennes » entre 50 000 et 100 000 habitants. Au-delà de la baisse de l'activité, on constate également une baisse de la vie sociale et de l'emploi.

La Région a bien pris en compte ces enjeux et, outre la mise en œuvre de plusieurs dispositifs (C.A.R., 1<sup>er</sup>/dernier commerce), a inscrit la limitation du développement des zones commerciales dans la règle n°6 qui encadre l'urbanisme commercial, notamment en « priorisant les implantations commerciales nouvelles dans les centres-villes et centres-bourgs » et « qui ne nuisent pas au bon fonctionnement des pôles urbains limitrophes »

**Aujourd'hui, le SRADDET souligne la volonté d'une Région qui agit concrètement pour ses territoires et qui est en phase avec les attentes des habitants.**